

# COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUILLIERS

**EN DATE DU 12 OCTOBRE 2020**

L'an deux mil vingt, le 12 octobre, à 19h00, le Conseil Municipal de GUILLIERS, par convocation en date du 06/10/2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de M. Joël LEMAZURIER, Maire.

Membres présents : M. LEMAZURIER Joël, Maire, Mmes : ARSEL Magali, CERVEAUX Claudine, LE TURNIER Lydie, MEYER Laurence, NAUD Martine, POULAIN Brigitte, MM : DUBOIS Bruno, GOURVENEC David, SIMON Samuel, WILLIAMS David

Excusés ayant donné procuration : Mme SILVESTRI Christiane à Mme MEYER Laurence, MM : CATHERINET David à M. LEMAZURIER Joël, HOSPOD Jean-Jacques à M. DUBOIS Bruno

Excusé : M. CARRET Julien

## **1. Motion portée à la connaissance de Monsieur Stéphane MULLIEZ, Directeur Général de l'ARS Bretagne, Monsieur Patrice FAURE, Préfet du Morbihan et Madame Michèle KIRRY, Préfète de Bretagne.**

Les élus de la commune de GUILLIERS unanimes, demandent un engagement ferme et définitif de l'ARS assorti d'un calendrier permettant une mise en œuvre concrète et rapide pour l'octroi d'une IRM au Centre Hospitalier de Ploërmel.

## **2. Approbation du règlement d'attribution de subventions aux associations**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le règlement d'attribution de subventions aux associations qui entrera en vigueur au 01/01/2021

## **3. Attribution de subventions aux associations**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer des subventions aux associations communales ayant déposé une demande, pour l'année 2020 et répondant aux critères d'attribution.

## **4. Décision Budgétaire Modificative N°2 du budget principal**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier le budget primitif 2020 permettant d'ajuster les crédits nécessaires aux paiements des dépenses et à l'encaissement des recettes.

## **5. Achat d'une auto-laveuse**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'achat d'une auto laveuse pour le Complexe Sportif, au Prix de 3 702.36 € HT soit 4 442.83 € TTC.

## **6. Demande de subvention auprès du Département : travaux parking logements sociaux**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter un financement auprès du Département pour la réalisation d'un parking au niveau des logements sociaux « Les grands chênes ».

## **7. Demande de subvention CD56 – travaux de voirie hors agglomération année 2020**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour le financement des travaux de voirie hors agglomération (2ème tranche - année 2020).

## **8. Convention de financement Morbihan Energies - Enfouissement des réseaux rue de la Hache**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la convention de financement, avec Morbihan Energies, pour l'enfouissement des réseaux rue de la Hache.

#### **9. Groupement de commandes : achat de prestations de services pour l'entretien des voiries (accotements routiers, balayage, point à temps, panneaux signalisation, curage fossés)**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer une convention de groupement de commandes avec les communes d'Evriguet, La Trinité Porhoët, Mohon, Ménéac, Saint-Malo des Trois Fontaines.

#### **10. Droit de préférence cession parcelle de bois**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas faire valoir son droit de préférence pour l'acquisition d'une parcelle boisée en vente sur la commune.

#### **11. Principe de cession d'une parcelle de terrain à QUERY**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver l'opportunité de vendre une parcelle de terrain à un particulier et en fixe les conditions.

#### **12. Location garage communal n°3 – rue du 20 janvier 1944**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer un contrat de location à titre précaire pour la location de ce garage.

#### **13. Location d'un logement communal situé 7 Place de Glaharon**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer un bail de location pour ce logement et en fixe les conditions.

#### **14. Délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire**

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, le Conseil municipal décide à l'unanimité, de confier à Monsieur le Maire les délégations concernant la conclusion des locations inférieures à 12 ans, ainsi que la passation des contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre.

#### **15. Rapport Morbihan Energies**

Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité du rapport annuel d'activité de Morbihan Energies.

*Conformément aux dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal est affiché, sous huit jours, par extraits, à la porte de la mairie.*

Fait à Guiliers, le 15/10/2020

Le Maire,  
Joël LEMAZURIER